



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Approbation de contrats de long terme sur le RHD 57**

<p align="center"><b>COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-278</b></p>
---

Le 9 octobre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, Mme Estelle BOHR, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Grégoire LEININGER.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5721-1 et suivants ;

**VU** la convention de délégation de service public notifiée le 22 décembre 2005, et notamment son article 2177-3, pour la gestion d'un réseau départemental de communication électroniques ainsi que ses 7 avenants ;

**VU** le rapport n° CSR 2023-278 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 9 octobre 2023 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 2177-3 de la convention susvisée, en vigueur depuis le 22 décembre 2005, MOSELLE TELECOM en sa qualité de Déléataire s'engage à recueillir l'avis expresse de MOSELLE FIBRE, Déléguant, pour toute conclusion de contrats de long terme dont la durée dépasse celle de la convention.

En l'espèce, les clients SFR, Communauté de Communes du Pays de Bitche et l'Association Hospitalière de Metz souhaitent conclure un contrat de long terme dont le détail se trouve ci-dessous :

<b>Contrat SFR</b>	Année d'engagement	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
COLLEGE AUDUN - METZ	2023	66 456	299 052 €	2033	10 ans
TOTAL			299 052 €		

<b>Contrat SFR</b>	Année d'engagement	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
SANEF BETTING – POP SARREBRUCK	2023	25 280	185 808 €	2038	15 ans
TOTAL			185 808 €		

<b>Contrat CC du Pays de Bitche</b>	Année d'engagement	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
NRA ROHRBACH LES BITCHE – NRA WALDHOUSE	2023	30 095	221 198,25 €	2038	15 ans
TOTAL			221 198,25 €		

<b>Contrat Association Hospitalière de Metz</b>	Année d'engagement	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
HOPITAL BELLE ILE – HOPITAL SCHUMAN	2023	9 655	57 930 €	2033	10 ans
TOTAL			57 930 €		

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Président à signer ces contrat d'IRU allant au-delà de la durée de la convention de délégation de service public actuelle ;
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 21

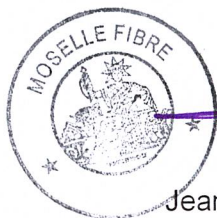
Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER